



## FICHE FAMILIALE D'ETAT CIVIL

Dressée en application de l'arrêté n°1841 du 11 Juin 1954

<p>Timbre imprimé ou cachet de l'organisme certificateur</p>	<p>NOTA- A la demande de l'intéressé, il peut être établi soit une fiche séparée pour chaque membre de la famille (fiche familiale) pour valoir de certificat de vie, de célibat, de no remariage, de non divorce, la ou les mentions non décédé, non remarié, non divorce, devront selon les cas, figurer expressément en marge en face des prénoms de la personne intéressée.</p>
	<p>NOM(1) _____          (nom de la jeune fille pour les femmes mariées ou veuves)</p> <p>Epouse ou veuve de (2) _____          (nom du marié)</p> <p>Prénom _____          (au complet dans l'ordre de l'état civil)</p> <p>Né(e)le _____          (le mois doit être inscrit en toutes lettres)</p> <p>A _____</p> <p>De _____          (nom et prénom(s) du père)</p> <p>Et de _____          (nom et prénom(s) de la mère)</p>
	<p>Marié le _____</p> <p>à _____</p> <p>conjoint _____          (nom et prénom(s))</p> <p>Observations : _____          _____          _____</p>
<p>(1) En lettres capitales          (2) Rayer les mentions Inutiles</p>	

	PRENOMS DES ENFANTS (au complet dans l'ordre de l'état civil)	Sexe (Mettre M ou F)	NAISSANCES	
			DATE	LIEU (Indiquer avec les mêmes précisions que pour les parents)

En application de l'article 161 du code pénal, sera puni d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans et d'une amende de 40 000 à 400 000 francs ou d'une de ces deux peines seulement, aura sciemment établi ou fait usage d'une attestation ou d'un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ou qui aura falsifié ou modifié une attestation ou un certificat originellement sincère.

*Certifié conforme aux pièces présentées*

Je soussigné (nom et prénom).....

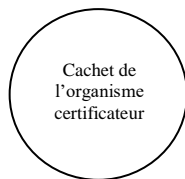
.....

.....

Certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations portées sur la présente fiche.

A....., le .....

(Signature)



N-B. –Dans tous les cas, pour valoir certificat de vie, de célibat, de non remariage, de non divorce, la ou les mentions « non décédé » « non marié »